

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N°12 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC LA COMPAGNIE CONTRECHAMP

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

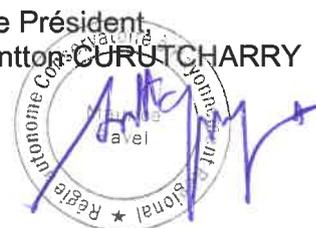
Pour l'année 2024/2025, la collaboration entre le Conservatoire Maurice Ravel et la Compagnie Contrechamp vise à renforcer l'offre pédagogique dispensée au conservatoire, par l'enrichissement de la formation artistique des élèves comédiens du cycle spécialisé, à travers l'accès à des ressources et des compétences spécifiques sur le domaine du jeu devant la caméra et du travail de création d'un produit cinématographique.

Ainsi, il sera réalisé 36 heures de face à face pédagogique à destination des élèves comédiens autour de l'ingénierie cinématographique, l'écriture scénaristique et la post-production, ainsi que 16 heures de face à face pédagogique à destination des élèves comédiens autour de tournage d'un court métrage de fiction.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président  
Antton CURUTCHARRY



Le conservatoire assurera le paiement des prestations fournies par la compagnie, sur présentation de deux factures (50% en décembre 2024 et 50% en février 2025) après service fait, pour un montant total de 5 900 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Compagnie Contrechamp dont vous trouverez le projet en annexe du présent rapport.

DONT ACTE